

Règlement Championnat de Belgique Marathon 2010

Article 1

Le Championnat de Belgique VTT Marathon se déroulera le samedi 25 septembre 2010 sur une distance de 80 km.

Article 2

Il s'agit d'un Championnat ouvert à tous. Les licenciés non belges peuvent également participer.

Cependant, les participants qui entrent en ligne de compte pour les titres nationaux doivent avoir la nationalité belge et être en possession d'une licence livrée par la RLVB/WBV/FCWB ou par une autre fédération reconnue par l'UCI.

Article 3

Les coureurs doivent s'aligner un quart d'heure avant le départ - avec la plaque de cadre, le dossard et la puce attachés selon les règlements - dans la grille de départ prévue pour leur catégorie et ce, par ordre ascendant.

Heures de départ:

10h00 Hommes Elites (1° groupe)

10h00 Masters1/A, Masters2/B et Amateurs/Fun A (2°, 3° et 4° groupe)

10h00 Dames élites (toutes les licenciées nées en 1991 ou avant) (5° groupe)

10h15 Fun B Hommes et Dames - non licenciés, nés en 1991 ou avant. (pas de titre attribué)

15h00 Cérémonie protocolaire :

Article 4

Il est interdit de découper la plaque de cadre. Une caution devra être payée à la réception de la plaque de cadre. Cette caution sera remboursée au coureur après la remise de la plaque de cadre et de la puce.

Article 5

La participation est ouverte aux **licenciés UCI nés en 1991 ou avant** :

Hommes: Elites & Espoirs (une seule catégorie) , Masters1/A, Masters2/B et Amateurs/FunA

Dames: Elites (une catégorie pour toutes les licenciées nées en 1991 ou avant)

Non-licenciés (nés en 1991 ou avant) peuvent participer à l'épreuve FunB sur le même parcours. Ils prennent le départ ensemble à 10h15.

Article 6

Cérémonies protocolaires :

Pour le Championnat de Belgique **chez les hommes**, les trois premiers seront célébrés des quatre catégories ci-après, qui répondent aux conditions détaillées dans article 2 : Elites (Espoirs inclus) , Masters 1/A, Masters 2/B et Amateurs/Funclasse A et **chez les dames** les trois premiers de la seule catégorie ci-après, qui répondent aux conditions détaillées dans article 2 : Elites dames (toutes les licenciées nées en 1991 ou avant).

Afin d'être considéré comme un championnat à part entière, il faut au minimum 3 participants au départ de chaque catégorie. S'il y a moins de 3 participant(e)s, le maillot de champion national ne sera pas attribué. .

Les trois premiers hommes et dames de la catégorie FunB (non licenciés) seront également célébrés. Ce cérémonie protocolaire est à la charge de l'organisateur.

Aucun titre nation ne sera attribué à des non licenciés.

Article 7

Horaire des cérémonies protocolaires: 15h00

Article 8

Durant l'épreuve, chaque participant est un usager de la route normal. Cela implique qu'il faut respecter la code de la route en vigueur pendant la course. Soyez courtois envers les piétons et les autres usagers de la route et ne jetez pas de déchets.

Les participants sont assistés au long du parcours par des signaleurs, assignés par l'organisation.

Article 9

Les participants et leurs accompagnateurs sont obligés d'obéir à tous ordres venant de la police, du jury et des collaborateurs et officiels, assignés par l'organisation.

Le non respect de ces ordres entraînera au minimum l'interdiction de départ ou l'exclusion de l'épreuve.

Le championnat est une épreuve individuelle et des aides organisées peuvent entraîner l'exclusion du classement.

Le collège des officiels/commissaires se charge du bon déroulement et de l'application de la réglementation. Cet collège est le seul compétent.

Article 10

L'ordre de départ est établi comme suivant:

Elites : le Champion National en titre, le Champion du Monde et/ou d'Europe MX en titre, les coureurs classés dans le classement UCI MX, les coureurs classés dans le classement UCI XC, l'ordre des inscriptions.

Les coureurs qui entrent en ligne de compte pour une place de départ privilégiée doivent être inscrits au préalable. Les préinscriptions sont ouvertes jusqu'au 22 septembre 2010, 20h00.

Toutes autres catégories: le Champion National en titre, le Champion du Monde et/ou d'Europe MX en titre, l'ordre des inscriptions. Les préinscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 22 septembre 2010, 20h00.

Article 11

Remise des plaques de cadre et des puces ont lieu le samedi 25 septembre de 7h30 à 9h00.

Les préinscriptions sont ouvertes jusqu'au mercredi 22 septembre 2010, 20h00.

Article 12

Prix d'inscription

Inscrits au préalable

Avec licence: 20 euros (18,5 euros organisation, 0,50 euros pour la section provinciale, 1 euro chronométrage)

Sans licence: 25 euros (18,5 euros organisation, 0,50 euros pour la section provinciale, 1 euro chronométrage et 5 euros assurance de jour WBV)

Non inscrits au préalable: montant supplémentaire de 5 euros (frais du commissaire RLVB supplémentaire)

Caution de la puce +plaque de cadre: 10 euros

Article 13

Contrôle Antidopage: En cas de contrôle antidopage, il aura lieu conformément à la réglementation de l' UCI / RLVB / WBV.

Article 14

Les participants sont obligés de porter une casque réglementaire et d'être en possession d'une vélo vtt de bon qualité.

Article 15

L'assistance technique n'est autorisée que dans les zones techniques officiels, qui se situent proportionnellement sur le parcours (article 16). Toute pièce peut être changées ou réparées, sauf le cadre.

Il est interdit de changer de vélo. Le participant doit franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de cadre dont il a pris le départ. En cas d'ennui technique, il est interdit au coureur de retourner vers la zone technique précédente, même s'il vient de la quitter.

Dans les zones techniques, le coureur peut avoir de l'assistance d'un coureur de son club, de son mécanicien de son club ou de l'assistance neutre pour les réparation à effectuer. Dans la zone technique, des petites pièces comme des pneus intérieures et du matériel de réparation peuvent être données de main à main.

Aucun véhicule n'est autorisé sur le parcours. Chaque participant qui recourt à de l'assistance technique et matériel externe, différente à celle dans la zone technique, est disqualifié. Le changement de roues entre les participants hors de la zone technique est interdit à peine de disqualification.

Les membres de la même équipe Trade Team UCI peuvent également prêter assistance entre eux. Ils peuvent également changer de roues entre eux.

Article 16

Les zones de ravitaillement / techniques seront indiquées par des flèches et sur le plan à ajouter à la fiche technique de l'épreuve.

Article 17

Durant le Championnat Marathon aucun délai est en vigueur. L'enregistrement de temps se fera jusqu'au 16h.

Article 18

La route est indiquée par des flèches, du ruban et des signaleurs.

Article 19

La réunion du jury aura lieu le samedi matin à 7h00. La réunion des chefs d'équipe le samedi matin à 9h00.

Article 20

Après réception de la plaque de vélo et de la puce, il n'est plus possible de retourner le montant d'inscription.

Article 21

Aperçu des prix:

Championnat de Belgique: Maillot de champion et médailles aux trois premiers (RLVB)

Montant des prix: les participants non belges entrent également en ligne de compte. (organisateur)

Fleurs CB: Pour chaque podium (organisateur)

TOTAL : 1.670,00 €

Hommes Elites (725 €) 5 prix

300	200	100	75	50
-----	-----	-----	----	----

Dames Elites (450 €) 5 prix

200	100	75	50	25
-----	-----	----	----	----

Masters 1/A (165 €) 5 prix

50	40	30	25	20
----	----	----	----	----

Masters 2/B (165 €) 5 prix

50	40	30	25	20
----	----	----	----	----

Amateurs/Funclasse A (165 €) 5 prix

50	40	30	25	20
----	----	----	----	----

Les montants de prix des Hommes Elites Dames Elites sont payés par virement via la RLVB. Toutes autres catégories sont payés en espèces à l'issue de la course. Le montants des prix sont à la charge de l'organisateur.

Des prix éventuels pour la catégorie FunB sont également à la charge de l'organisateur.

Article 22

Le barème des sanctions de l'UCI / RLVB / WBV est d'application.

Article 23

Les organisateurs ne portent aucune responsabilité pour des accident ou dommages aux tiers, ni avant, pendant ou après l'épreuve. La participation est à leur propre risque sauf les circonstances qui sont couvertes par l'assurance à prendre obligatoirement (inclus dans la licence et 5 euros pour une assurance de jour non licenciés).

Article 24

Dans les cas non prévus par ce règlement, les commissaires de course décident en ce qui concerne les affaires techniques relatives à la course, et l'organisation en ce qui concerne les affaires d'organisation.

Article 25

Modifications de dernière minute seront communiquées par le speaker avant le départ.